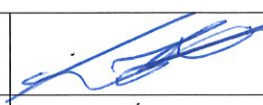



CLOTURE DE LA SEANCE DU CONSEIL

DU 14/04/2026

Délibérations prises du numéro 7 à 10

Président	CAMALET Alain	
Secrétaire de séance	CHARRUYER Sébastien	

LISTE RÉCAPITULATIVE

Séance du 14 avril 2026

DATE	NUMERO	OBJET	APPROBATION	PAGE
14/04/2026	DE_007_2026	La détermination du nombre de vice-présidents	A L'UNANIMITÉ	1
14/04/2026	DE_008_2026	Commission d'appel d'offres	A L'UNANIMITÉ	2
14/04/2026	DE_009_2026	Indemnités des élus	A L'UNANIMITÉ	3
14/04/2026	DE_010_2026	Budget primitif 2026	A L'UNANIMITÉ	4

République française

TARN

SIVU Parisot-Peyrole

Séance du mardi 14 avril 2026

Date de la convocation: 31/03/202604/11/2025

quatorze avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Didier VALAX

Membres en exercice :
14

Présents : 11

Votants: 12

Pour: 12

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Laurent BOIZIOT, Sébastien CHARRUYER, Alain CAMALET, Gwenael GRANGER, Geneviève IMART, Didier VALAX, Fabrice LEMONNIER, Frédéric PLAZOLLES, Benjamin GIL, Virginie WABLE, Sophie ANTON

Représentés: Jean-Paul FRANC représenté par Gwenael GRANGER

Excusés:

Absents: Jésus ARCA, Jean-Benoît LEPERS

Secrétaire de séance: Sébastien CHARRUYER

Objet: La détermination du nombre de vice-présidents - DE_007_2026

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du syndicat,

Le président informe le Conseil que lors du précédent mandat , un vice président avait été élu.

Le président propose de rester à un vice-président.

Après en avoir débattu le Conseil , à l'unanimité ,

-APPROUVE la création d'un poste de vice-président

Certifié conforme.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus

Le Président, Alain CAMALET Le secrétaire de séance, Sébastien CHARRUYER



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 16/04/2026
et publié ou notifié
le 24/04/2026.

République française

TARN

SIVU Parisot-Peyrole

Séance du mardi 14 avril 2026

Date de la convocation: 31/03/202604/11/2025

quatorze avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Didier VALAX

Membres en exercice :
14

Présents : 11

Votants: 12

Pour: 12

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Laurent BOIZIOT, Sébastien CHARRUYER, Alain CAMALET, Gwenael GRANGER, Geneviève IMART, Didier VALAX, Fabrice LEMONNIER, Frédéric PLAZOLLES, Benjamin GIL, Virginie WABLE, Sophie ANTON

Représentés: Jean-Paul FRANC représenté par Gwenael GRANGER

Excusés:

Absents: Jésus ARCA, Jean-Benoît LEPERS

Secrétaire de séance: Sébastien CHARRUYER

Objet: Commission d'appel d'offres - DE_008_2026

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 22 du code des marchés publics,

Monsieur le Président propose au Conseil de constituer la commission d'appel d'offres , dont la composition est fixée par les statuts du syndicat.

Il est précisé que cette commission est présidée par le Président du SIVU Parisot Peyrole de par les statuts.

L'élection se déroule au scrutin secret.



Considérant les candidatures, le Conseil , à l'unanimité,

-DESIGNE les membres de la commission d'appel d'offres suivants:

Titulaires : CHARRUYER Sébastien, BOZIOT Laurent , GRANGER Gwenaël, VALAX Didier , GIL Benjamin

Suppléants : LEMONNIER Fabrice, WABLE Virginie, PLAZOLLES Frédéric, ANTON Sophie, ARCA Jésus

Certifié conforme.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus

Le Président, Alain CAMALET Le secrétaire de séance , Sébastien CHARRUYER



Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

ID : 081-248100240-20260414-DE_008_2026-DE



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 16/04/2026
et publié ou notifié

le 24/04/2026 .

République française

TARN

SIVU Parisot-Peyrole

Séance du mardi 14 avril 2026

Date de la convocation: 31/03/202604/11/2025

quatorze avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Didier VALAX

Membres en exercice :
14

Présents : 11

Votants: 12

Pour: 12

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Laurent BOIZIOT, Sébastien CHARRUYER, Alain CAMALET, Gwenael GRANGER, Geneviève IMART, Didier VALAX, Fabrice LEMONNIER, Frédéric PLAZOLLES, Benjamin GIL, Virginie WABLE, Sophie ANTON

Représentés: Jean-Paul FRANC représenté par Gwenael GRANGER

Excusés:

Absents: Jésus ARCA, Jean-Benoît LEPERS

Secrétaire de séance: Sébastien CHARRUYER

Objet: Indemnités des élus - DE_009_2026

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211.12,

Monsieur le Président informe le Conseil que l'indemnité maximale légale pour le Président et Vice-Président d'un syndicat est déterminée à un taux respectif de 12.20 % (soit 501.48 € brut) et de 4.65 % (soit 191.14 € brut), en application d'un taux de référence (IB 1027 de la fonction publique).

Monsieur le Président propose de reconduire les précédentes indemnités des élus soit 4.65 % pour le Président et le Vice -Président du SIVU Parisot Peyrole.

Entendu cet exposé, et après en avoir débattu, le Conseil, à l'unanimité,

-APPROUVE les indemnités du Président et du Vice -Président fixées à 4.65 % du taux de référence.

Certifié conforme.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus

Le Président, Alain CAMALET Le secrétaire de séance ,Sébastien CHARRUYER



A handwritten signature in black ink, likely belonging to Sébastien Charruyer, the secretary of the meeting.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 16/04/2026
et publié ou notifié
le 24/04/2026

République française

TARN

SIVU Parisot-Peyrole

Séance du mardi 14 avril 2026

Date de la convocation: 31/03/202604/11/2025

quatorze avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Didier VALAX

Membres en exercice :
14

Présents : 11

Votants: 12

Pour: 12

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Laurent BOIZIOT, Sébastien CHARRUYER, Alain CAMALET, Gwenael GRANGER, Geneviève IMART, Didier VALAX, Fabrice LEMONNIER, Frédéric PLAZOLLES, Benjamin GIL, Virginie WABLE, Sophie ANTON

Représentés: Jean-Paul FRANC représenté par Gwenael GRANGER

Excusés:

Absents: Jésus ARCA, Jean-Benoît LEPERS

Secrétaire de séance: Sébastien CHARRUYER

Objet: Budget primitif 2026 - DE_010_2026

Vu la nomenclature M57,

Vu le compte administratif 2025,

Vu l'affectation des résultats 2025 au budget primitif 2026,

Monsieur le Président présente au Conseil la proposition budgétaire 2026, ainsi résumée :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2025		24 249.39 €	64.54 €	
Prévu 2026		189 854.61 €	6 889.46 €	
Total	214 104 €	214 104 €	6 954 €	6 954 €

Monsieur le Président informe le Conseil de la mise à jour du tableau du personnel, pièce annexe du budget primitif :

- agent de maîtrise technique (temps complet) :1 poste budgétaire =1 poste pourvu (titulaire)
- adjoint technique (temps complet) : 1 poste budgétaire = 1 poste pourvu (titulaire)
- adjoint technique (temps complet) : 1 poste budgétaire = 1 poste pourvu (non -titulaire)

Entendu cet exposé, le Conseil, à l'unanimité,

·**APPROUVE** le budget primitif 2026 tel que présenté,

·**APPROUVE** le tableau du personnel du SIVU Parisot-Peyrole.

·**AUTORISE** le président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles.

Certifié conforme.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus

Le Président, Alain CAMALET Le secrétaire de séance ,Sébastien CHARRUYER



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Sébastien Charruyer".

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

ID : 081-248100240-20260414-DE_010_2026-DE



Acte rendu exécutoire
après dépôt en

Préfecture

le 24/04/2026

et publié ou notifié

le 24/04/2026.

